

QUEVEN, NOTRE AVENIR ENSEMBLE

Michel HADO
20 rue des Daphnées
56530 QUEVEN
Tél : 06 61 52 85 47

Quéven le 24/02/14

UNION LOCALE C.G.T
Maison des Syndicats
85, Bd Cosmao Dumanoir
56100 LORIENT

Monsieur Le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu m'interroger sur la situation des agents précaires, du recours aux emplois non statutaires ainsi qu'aux temps partiels non choisis dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière .

Je vous remercie pour votre démarche qui favorise le débat démocratique local et donne des critères de choix aux électeurs .

Pour ce qui concerne la situation à Quéven, j'ai longuement rencontré le représentant de votre organisation afin d'évoquer ensemble , entre autres sujets, la situation des emplois communaux et les perspectives envisageables .

A Quéven, nous disposons d'un personnel communal expérimenté, compétent et très attaché au services rendus à la population . Pour autant, une dégradation très nette des relations de travail a été constatée ces dernières années .Par ailleurs, bien qu'élu d'opposition, nous ne disposons que de très peu d'information sur la situation réelle .

La situation financière de Quéven est très dégradée (4ème commune la plus endettée/habitant du Morbihan au 31/12/2012) mais les charges de fonctionnement de la commune sont comparables aux villes de la strate . Il serait donc injuste de « faire payer » aux employés des choix d'investissements malheureux et non maîtrisés de ces dernières années. Des marges de manoeuvre , bien que modestes, existent donc en termes de régime indemnitaire , de durée de travail et de titularisation .

Tout d'abord, il nous apparaît nécessaire d'établir un état des lieux emplois/missions , en raison de la multiplication des missions , souvent mal définies, à laquelle nous avons assisté ces dernières années .

De cet état des lieux , nous établirons une organisation du travail la plus efficace .

De manière générale, il apparaît que les emplois affectés aux services techniques, bien qu'en flux tendus en terme de charge de travail, sont également les moins touchés par le temps partiel non consenti , les contrats non statutaires et donc la précarité . Pour autant, il nous faudra travailler à améliorer certaines indemnités en lien avec les missions exercées .

En ce qui concerne les emplois administratifs, des problèmes d'organisation du travail , mais surtout de manque de soutien de la part des élus sont récurrents et ont conduit à des tensions et des conditions de travail difficiles .

Les problématiques que vous posez, emplois non statutaires et temps partiels non choisis se posent particulièrement pour les aides à domicile . Nous souhaitons revaloriser ces emplois par tous les moyens : formations, meilleure organisation de façon à accroître les durée de travail pour les agents qui le souhaitent et la titularisation , lorsque cela sera possible .

De manière générale, dans notre programme, la réduction, effective, de la précarité est l'un de nos engagements fort et nous nous engageons à mettre en place un certain nombre de dispositifs à cet effet .

Il est évident que , pour être cohérent, la réduction de la précarité sera d'abord un objectif à l'adresse des employés communaux .

En ce qui concerne la fonction publique hospitalière, nous porterons , de manière constante cette exigence de réduction de la précarité . C'est d'abord une question morale, c'est également une question de crédibilité du discours général des élus de gauche, et cela réponds enfin à la nécessité d'un service public de qualité que souhaite l'immense majorité de la population .

En souhaitant vous avoir éclairé sur nos engagements,

Bien Cordialement,

QUEVEN NOTRE AVENIR ENSEMBLE

Michel HADO